

# Communiqué de presse

Sous embargo jusqu'au 7 novembre 2022 - 09H30 heure française (08H30 UTC)

## S&P Global PMI® France Secteur de la Construction

### Plus fort recul de l'activité depuis février 2021 dans le secteur français de la construction en octobre

#### Points clés

La contraction s'est renforcée dans le secteur de la construction français en octobre

La hausse des prix de l'énergie a pesé sur la demande, les clients ayant réduit leurs dépenses

Les perspectives d'activité des entreprises sont restées défavorables

La contraction du secteur de la construction français s'est accélérée en octobre, l'activité globale ayant enregistré son plus fort recul depuis février 2021. Les dernières données PMI signalent en outre un nouvel affaiblissement de la demande, la hausse des prix de l'énergie ayant incité de nombreux clients à réduire leurs dépenses. La baisse des nouveaux contrats s'est en outre renforcée au cours du mois.

Les perspectives d'activité à douze mois sont restées défavorables en octobre, les entreprises de BTP françaises associant leur pessimisme au niveau élevé de l'inflation. L'enquête indique le maintien de fortes pressions sur les coûts, tendance reflétant la hausse des prix des matériaux de construction, des carburants et de l'énergie.

L'indice PMI® pour le secteur de la construction – calculé à partir d'une question unique posée à un panel de répondants et portant sur leur niveau effectif d'activité par rapport au mois précédent – s'est maintenu sous la barre du 50,0 du sans changement pour un cinquième mois consécutif en octobre. Ayant fortement chuté de 49,1 en septembre à 44,3 il signale en outre un renforcement de la contraction du secteur français de la construction, et indique le plus fort repli de l'activité globale depuis février 2021.

Les données de l'enquête mettent en évidence un recul de l'activité dans les trois sous-secteurs étudiés. Les constructions résidentielles ont, de très loin, enregistré la plus forte baisse en octobre, le taux de contraction affichant son plus haut niveau depuis mai 2020. Les constructions de locaux à usage industriel et commercial ont également fortement diminué, tendance contrastant avec les hausses enregistrées en août et en septembre. Ce sont les travaux publics et d'infrastructure qui ont affiché le plus faible recul, le taux de contraction s'étant toutefois redressé par rapport au mois précédent.

Le repli de l'activité globale a résulté de la faiblesse de la demande, le nombre de nouveaux chantiers ayant fortement diminué en octobre. Selon les répondants, la forte hausse des prix de l'énergie a dissuadé les clients, en particulier dans le secteur public, d'entreprendre de nouveaux projets.

Les entreprises de BTP françaises ont mentionné une nouvelle hausse marquée des prix de leurs achats en octobre. Le taux

■ Indice de l'activité globale du secteur de la construction

cvs, >50 = croissance par rapport au mois précédent



Source : S&P Global.

Les données ont été recueillies du 12 au 31 octobre 2022.

#### Commentaire

Joe Hayes, Senior Economist à S&P Global Market Intelligence, commente ainsi les derniers résultats de l'enquête :

« La détérioration de la conjoncture du secteur français de la construction s'est accentuée au début du quatrième trimestre. Les dernières données PMI mettent notamment en évidence la faiblesse de l'activité de constructions résidentielles, la hausse des coûts d'emprunt ayant entraîné le plus fort repli des constructions de logements depuis le premier confinement lié à la Covid-19, au premier semestre 2020.

Selon les entreprises interrogées, le coût élevé de l'énergie a pesé sur les dépenses des clients, l'enquête signalant une baisse accrue des nouveaux contrats en octobre.

Les entreprises de BTP françaises se préparent ainsi à affronter une conjoncture très difficile au cours des prochains mois. Les perspectives d'activité se sont en effet de nouveau assombries en octobre, tandis que les répondants ont indiqué avoir diminué leurs effectifs et leur activité achats afin de préserver de leur trésorerie.

Le climat d'incertitude économique ainsi que la probabilité d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt et le risque sous-jacent d'une nouvelle flambée des cours de l'énergie à l'approche de la période hivernale continueront de peser sur les décisions d'investissement au cours des prochains mois. »

d'inflation s'est redressé pour un troisième mois consécutif et a affiché son plus haut niveau depuis juin dernier. Les répondants ont attribué cette dernière hausse de leurs coûts à l'augmentation des prix des carburants, de l'énergie et des matériaux de construction.

L'inflation galopante et la faiblesse de la demande ont pesé sur le moral des entreprises qui se sont de nouveau dites pessimistes quant à une hausse de leur activité au cours des douze prochains mois. Cette tendance s'est reflétée dans l'indice des perspectives d'activité qui, s'étant maintenu sous la barre du 50,0 du sans changement, s'est en outre replié par rapport à septembre.

Faisant écho à la tendance enregistrée pour les perspectives d'activité, l'emploi et l'activité achats ont reculé en octobre. Si le taux de suppression de postes est resté stable par rapport à son niveau marginal de septembre, le retour à la baisse de l'activité achats marque en revanche un revirement de tendance par rapport à la période de croissance quasi-continue enregistrée depuis mars 2021.

Malgré la baisse de la demande d'intrants, les performances des fournisseurs se sont de nouveau détériorées en octobre. Les données de l'enquête mettent en effet en évidence une nouvelle hausse des délais de livraison d'intrants, par ailleurs la plus forte depuis juin dernier.

Enfin, le recours à la sous-traitance a diminué en octobre, les répondants ayant expliqué cette tendance par l'affaiblissement de la demande, la forte hausse des tarifs des sous-traitants et la détérioration de la qualité des prestations offertes.

- Indice de l'activité de constructions résidentielles
- Indice de l'activité de constructions commerciales
- Indice de l'activité de génie civil

cvs, >50 = croissance par rapport au mois précédent



Source : S&P Global.

## Contacts

Joe Hayes  
Senior Economist  
S&P Global Market Intelligence  
T: +44-1344-328-099  
[joe.hayes@spglobal.com](mailto:joe.hayes@spglobal.com)

Sabrina Mayeen  
Corporate Communications  
S&P Global Market Intelligence  
T: +44-7967-447-030  
[sabrina.mayeen@spglobal.com](mailto:sabrina.mayeen@spglobal.com)

Si vous ne souhaitez plus recevoir les communiqués de presse de S&P Global, veuillez envoyer un email à l'adresse suivante : [katherine.smith@spglobal.com](mailto:katherine.smith@spglobal.com). Pour consulter notre politique de confidentialité, cliquer [ici](#).

### Méthodologie de l'enquête

L'Indice PMI® pour le secteur de la construction français est élaboré par S&P Global à partir des données recueillies tous les mois auprès d'un panel d'environ 150 entreprises du secteur de la construction. Le panel est stratifié selon la taille de l'effectif, chaque industrie étant pondérée en fonction de sa contribution au PIB. L'enquête a commencé en septembre 2000.

Les données sont recueillies en milieu de mois. Les réponses à l'enquête rendent compte de tout changement intervenu au cours du mois par rapport au mois précédent. Pour chaque variable de l'enquête, nous calculons un indice de diffusion qui correspond à la somme des réponses positives et de la moitié des réponses indiquant un "sans changement". Ces indices varient entre 0 et 100, une valeur supérieure à 50,0 indiquant une hausse globale de la variable étudiée tandis qu'une valeur inférieure à 50,0 traduit une baisse. Les indices sont corrigés des variations saisonnières.

Indice titre de l'enquête, l'indice de l'activité globale est un indice de diffusion élaboré à partir d'une question interrogeant les entreprises participantes sur l'évolution de leur niveau d'activité par rapport au mois précédent. L'indice de l'activité globale est comparable à l'indice de la production du secteur manufacturier et à l'indice de l'activité commerciale du secteur des services. S'il est occasionnellement qualifié d'indice PMI sur le secteur de la construction, il ne s'apparente toutefois pas à l'indice PMI du secteur manufacturier.

Les indices ne sont pas corrigés après leur publication. La révision occasionnelle des facteurs d'ajustement saisonnier peut toutefois entraîner une modification des séries désaisonnalisées.

Pour de plus amples informations sur la méthodologie de l'enquête PMI, veuillez contacter [economics@ihsmarkit.com](mailto:economics@ihsmarkit.com).

### Droits de propriété

Les droits de propriété intellectuelle attachés aux données figurant dans le présent document sont détenus en pleine propriété ou sous licence par S&P Global. Toute utilisation non autorisée, incluant, et sans que cette liste ne soit limitative, la reproduction, la distribution, la transmission ou tout autre mode de représentation des données, sans autorisation préalable de S&P Global, est interdite. La responsabilité de S&P Global ne saurait être engagée en raison du contenu de ce rapport et de l'information qu'il présente ("données"), des erreurs, inexactitudes, omissions ou retards dans les données, ou de toute action entreprise sur le fondement du présent document. S&P Global ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages, particuliers, directs ou indirects, pouvant résulter de l'utilisation des données. Purchasing Managers' Index® et PMI® sont des marques commerciales de Markit Economics Limited ou sont utilisés sous licence par Markit Economics Limited et/ou ses sociétés affiliées.

Les informations figurant dans le présent document sont publiées par S&P Global Market Intelligence et non par S&P Global Ratings qui est une division autonome de S&P Global. La reproduction des informations, des données et tout autre partie du document, sous quelque forme que ce soit, sans autorisation écrite préalable de S&P Global est interdite. S&P Global, ses sociétés affiliées et ses fournisseurs (« fournisseurs de contenu ») ne garantissent pas l'exactitude, l'adéquation, l'exhaustivité, la ponctualité et la disponibilité des informations publiées dans le présent document, et leur responsabilité ne saurait être engagée en raison des erreurs ou omissions y figurant, quelle qu'en soit la cause (négligence ou autre), ou des conséquences résultant de l'utilisation de ces informations. Les « fournisseurs de contenu » ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des dommages, des coûts, des dépenses, des frais légaux, ou des pertes (y compris les pertes de revenus, pertes de profit et manques à gagner) pouvant résulter de l'utilisation de ces informations.